

MAUROY (*Robert Grégoire*). Officier (Blaton, 17.9.1894 - Schaerbeck, 12.1.1956). Fils d'Emile Adolphe et de Sauvage, Stéphanie.

Le 1^{er} octobre 1912, à 18 ans, Robert Mauroy s'engage comme volontaire de carrière au 10^e de Ligne. Il y prépare l'examen d'entrée à l'École militaire où il est admis le 15 novembre 1913 comme élève de la 64^e Promotion infanterie et cavalerie.

Huit mois plus tard, c'est la guerre. Mauroy rejoint son régiment et est commissionné sous-lieutenant auxiliaire pour la durée de la guerre. Le 20^e jour de la guerre, soit le 23 août, le sous-lieutenant Mauroy est fait prisonnier en combattant à Bonines, sur le périmètre de la position de Namur. En Allemagne, Mauroy tente deux fois de s'évader, s'évade effectivement quatre fois pour être chaque fois repris. A la 7^e tentative, il réussit enfin à franchir la frontière hollandaise le 8 novembre 1918. Cela lui vaudra, en avril 1920, la croix de guerre avec palme et la citation suivante : «A été fait prisonnier en combattant et a fait preuve de courage et de dévouement patriotique en s'évadant et en résistant aux manifestations de démoralisation tentées par l'ennemi».

Mais cela ne lui rouvrira pas toutes grandes les portes de l'armée et de l'avancement. Ayant demandé, dès son arrivée en Belgique, à rejoindre l'armée de campagne, il doit attendre que les commissions chargées «d'examiner les droits à l'avancement des officiers rapatriés» — c'est-à-dire rentrés d'Allemagne — aient statué sur son cas. Leur verdict sera provisoirement favorable, car Mauroy «est considéré comme ayant fait tout ce qu'il pouvait pour échapper à la captivité et est digne de servir au front». En attendant, il avait été affecté successivement à un centre d'instruction puis, en septembre 1919, à la Place de Mons, tout en étant commissionné au grade de lieutenant auxiliaire. En mars 1920, nommé lieutenant dans le cadre d'active, il est désigné pour achever à l'École militaire ses études interrompues en 1914. A l'issue de six mois de cours, il est nommé capitaine en second et désigné pour le 13^e de Ligne. Pendant 4 ans, Mauroy va mener joyeusement la vie de garnison d'un capitaine célibataire, tout en préparant l'examen d'entrée à l'École de guerre, où il est admis en août 1924. Il commence les stages préparatoires par un cours d'équitation à l'École de cavalerie de Brasschaet. Mais, à ce moment, paraissent deux circulaires ministérielles déterminant le classement des officiers anciens prisonniers de guerre. N'ayant pas été «capturé au cours d'une action d'éclat» et ayant «déjà été récompensé par la croix de guerre», Mauroy est classé dans la «3^e catégorie», perdant de ce fait une certaine ancienneté. Cette décision constitue, de son propre aveu, une des raisons qui le déterminent à demander, d'une part, à servir à la Colonie et, d'autre part, à pouvoir suivre les cours de l'École de guerre avec une division ultérieure. Ce qui lui est accordé.

Mauroy s'embarque le 16 mai 1925, en qualité de capitaine de la Force publique (FP), débarque à Boma et est désigné pour le Centre d'instruction de Kongolo. Il y arrive le 24 juin mais n'y reste qu'un mois, passant alors au 11^e Bataillon à Niemba. En février 1926, il est appelé à l'état-major de la FP par le colonel Ermens, qui vient de succéder au lieutenant-colonel Olsen comme commandant de la FP. Cette nouvelle fonction — au 1^{er} bureau (opérations) — vaut à Mauroy d'accompagner son chef dans une longue tournée d'inspection dans la Province orientale et le Katanga. Nommé capitaine-commandant de la FP, il prend intérimairement les fonctions de chef d'état-major de la FP, de décembre 1927 à mai 1928. En fin de terme, il s'embarque à Boma le 7 juillet 1928.

Du 28 octobre 1928 au 21 août 1930, le capitaine Mauroy suit les cours de l'École de guerre avec la 54^e Division.

Il repart en Afrique le 24 octobre 1930 et, breveté

d'état-major (BEM), reprend à Boma sa fonction au 1^{er} bureau de l'état-major FP, cette fois sous le général-major De Coninck qui a succédé au général Ermens en juillet 1930. Nommé major de la FP le 23 janvier 1931, Mauroy remplit à nouveau, du 30 mars au 17 juillet 1931, les fonctions de chef d'état-major FP. Il est alors désigné pour commander, à Coquilhatville, le 6^e Bataillon. A ce moment-là, la région du lac Léopold II et du Sankuru est troublée par la révolte des populations Dengese et de certains groupements Bankutshu. Des «Opérations militaires» y sont en cours mais stagnent. Mauroy est désigné, le 17 octobre, pour prendre le commandement de toutes les troupes engagées. Le 13 novembre, après 6 jours de marche forcée, il rejoint les troupes immobilisées et à bout de souffle, réorganise le ravitaillement et le dispositif ; après une dizaine de jours de préparatifs, il relance l'avance de telle sorte que, le 14 décembre, après une dernière et dure embuscade, la révolte est pratiquement matée. Mauroy reste encore jusqu'au 4 avril 1932 à la tête des troupes qui maintiennent l'occupation de la région. De ce commandement, Mauroy tire la conclusion que la FP, dans l'état où elle se trouve, est inadaptée à sa mission. Sa fin de terme est marquée par des ennuis de santé. Il s'embarque à Boma le 17 novembre 1933.

Revenu au Congo pour un 3^e terme, le 22 mai 1934, le major Mauroy est désigné pour commander le 11^e Bataillon à Luluabourg. Après 16 mois de service, il doit, sur prescription médicale, quitter sa garnison pour rentrer en Europe. Mais, à Léopoldville, il est retenu par le nouveau commandant de la FP, le colonel Hennequin, qui a pris en mai 1935 la succession du lieutenant-colonel Olivet et qui demande à Mauroy d'être son chef d'état-major. Cette nouvelle équipe trouve la FP en piteux état. La crise économique l'a frappée de plein fouet. La compression drastique des budgets et des effectifs, transformant les soldats en travailleurs et les soustrayant à toute instruction, a entraîné une baisse sérieuse de la valeur opérationnelle des unités. Hennequin et Mauroy entreprennent de redresser la barre, ce qui, exigeant des moyens et donc de l'argent, provoque des heurts sérieux avec le gouvernement général.

Rentré en congé en Belgique du 13 avril au 24 septembre 1937, Mauroy profite de son séjour pour passer les épreuves métropolitaines donnant accès au grade de major, grade auquel il est nommé le 26 septembre 1937. Il a auparavant, le 1^{er} juillet, été promu lieutenant-colonel de la FP.

Revenu au Congo le 13 octobre 1937, Mauroy exerce pendant 7 mois, jusqu'au 24 mai 1938, le commandement intérimaire de la FP. Voyant venir la guerre et poursuivant l'œuvre de redressement de la FP, il se heurte à ceux qui, au gouvernement général, refusent de délier les cordons de la bourse. Cela pousse Mauroy, en mars 1938, à déclarer au Gouverneur général son intention de démissionner prochainement des cadres de la FP. Pendant un an et demi, il épaulera encore le général Hennequin dans sa lutte pour faire de la FP un instrument capable de remplir sa mission en temps de guerre, lutte qui continuait à opposer l'état-major FP au gouvernement général. Dans cette lutte, Mauroy passe pour critiquer souvent l'attitude du gouverneur général en des termes dont la verve n'était pas exclue. Dès lors, lorsque le 2 novembre 1939, à la suite d'un incident mineur qui constitua la goutte faisant déborder le vase, le général Hennequin est brutalement renvoyé par le ministre De Vleeschauwer, son chef d'état-major est entraîné dans sa disgrâce. Et Mauroy le fut d'une manière dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle constitua un véritable camouflet, généralement jugé immérité. C'est en effet le lieutenant-colonel Gilliaert, moins ancien que Mauroy, que le Ministre désigne pour commander la FP, tandis que Mauroy part à Stanleyville pour y remplacer Gilliaert au commandement du 3^e Groupement. Un arrêté royal du 5 avril 1940 nomme Gilliaert et Mauroy au grade de colonel, mais classe Mauroy après Gilliaert qui, dans ce même arrêté, est nommé commandant en chef

de la FP.

A Stanleyville, le colonel Mauroy est chargé de la seule frontière qui pourrait être directement menacée, l'ennemi potentiel étant l'armée italienne d'Abyssinie. Mauroy s'exaspère de ce qu'il considère comme de l'inertie du gouverneur général et du nouveau commandant en chef. Cette exaspération croît lorsque, après la capitulation de l'armée belge, après l'armistice français et pendant l'éclipse totale du gouvernement belge jusqu'au 22 octobre 1940, le gouvernement de la Colonie lui paraît d'abord vouloir maintenir le Congo en dehors de la guerre, et ensuite s'en tenir exclusivement à un effort de guerre purement économique. Mauroy a toujours été considéré comme un officier compétent, au jugement réfléchi, comme un meneur d'hommes, mais également comme un impulsif dont les paroles dépassent souvent sa pensée. A Stanleyville, Mauroy, célibataire, ne cache pas ses idées, surtout en dehors du service, à table ou avec des amis. Ses propos sont, bien entendu, rapportés à Léopoldville. Vers la mi-juin est créé et mis en place dans le nord-est un groupement de couverture. Mauroy en devient le commandant, tout en le restant du 3^e Groupement, dénommé entre-temps 3^e Brigade. Le 13 avril, lors d'une visite d'inspection du colonel Gilliaert, Mauroy offre sa démission d'officier de la FP et demande à pouvoir s'engager dans les forces du Kenya. Le gouverneur général oppose un refus.

L'éclat va se produire le 15 novembre. S'étant vu interdire d'organiser un repas de corps à l'occasion de la fête du Roi, Mauroy réunit à Watsa les officiers supérieurs et les commandants d'unité de sa brigade. A l'issue du repas, un télégramme chiffré, approuvé par tous les participants et signé par Mauroy, est adressé au gouverneur général par la voie militaire. Au nom des officiers réunis à Watsa, Mauroy dit regretter l'absence de collaboration militaire avec les alliés et demande qu'elle devienne effective. La dernière phrase «Ils espèrent une réponse» est transformée, à l'initiative du commandant met den Ancxt, mais au su de Mauroy, en «Ils attendent une réponse».

Ce télégramme, dans le contexte créé par les propos antérieurs de Mauroy, communiqués à Léopoldville dans différents rapports des autorités locales ou d'informateurs, est considéré par le gouverneur général comme une menace à peine déguisée. Léopoldville craignait un «putsch», c'est-à-dire la mise à l'écart des autorités légitimes et leur remplacement par des personnalités désignées par les «putschistes». Sur base de certains rapports, on croyait notamment que le commandant en chef serait arrêté s'il s'aventurait à Stanleyville. Mauroy est aussitôt relevé de son commandement par un télégramme du gouverneur général daté du 17 novembre. Le colonel Gilliaert est dépêché à Stanleyville. A l'annonce de cette arrivée, une certaine agitation naît dans les milieux militaires de Stanleyville. Trois compagnies sont mises en état d'alerte, prêtes à intervenir pour protéger Mauroy. Le commandant met den Ancxt fait effectivement sortir une compagnie, mais Mauroy lui-même s'interpose et fait rentrer les soldats au camp. L'arrivée de Gilliaert, le 19 dans l'après-midi, se passe sans incidents. Le 23, par ordre du gouverneur général, Mauroy est mis aux arrêts sans accès. Le 7 décembre, le commissaire provincial lui signifie qu'il tombe sous l'application de l'ordonnance législative n° 62 du 14 mai 1940 relative aux suspects et fait garder son domicile par des policiers. Le 17 décembre, Mauroy est dirigé sur Léopoldville pour y être mis à la disposition du gouverneur général. Celui-ci, par ordonnance du 31 décembre, place le colonel Mauroy en disponibilité par mesure disciplinaire. Mauroy introduit un recours auprès du ministre De Vleeschauwer, alors présent à Léopoldville, estimant la sanction disproportionnée à la faute commise dont, selon lui, l'autorité exagère la gravité. Le recours — écrit, car le ministre refuse l'audience sollicitée — est rejeté et le ministre signifie, le 4 janvier 1941, que Mauroy doit rejoindre l'Angleterre pour y être mis à la disposition du Ministre de la Défense nationale.

Ayant reçu l'ordre de voyager par voie maritime, Mauroy mettra près de quatre mois pour aller de Léopoldville à Londres. Embarqué le 25 janvier sur un bateau fluvial, il fait en chemin de fer le trajet Port-Francqui Cape Town où il s'embarque, le 13 février, sur un cargo qui, devant naviguer en convoi et subissant des attaques de sous-marins, fait un détour par le Canada. Débarqué à Glasgow le 30 mai, Mauroy arrive à Londres le lendemain. Remis immédiatement à la disposition du Ministre de la Défense nationale, il apprend de celui-ci que le Ministre des Colonies a décidé de l'exclure définitivement de la FP et qu'une affectation ne pourra lui être donnée avant l'arrivée de son dossier. Pendant trois mois, Mauroy restera sans affectation, la Défense nationale n'obtenant pas du gouverneur général le dossier permettant de statuer sur son sort. Entre-temps, le major Mauroy — c'est son grade à l'armée belge — a pu trouver des appuis dans les milieux politiques belges de Londres et même chez le Ministre de la Défense nationale qui finit par trouver suspect le temps mis par Léopoldville à transmettre le dossier. Le 7 septembre 1941, il sera finalement désigné, non pour une unité de combat, mais pour être commandant du bureau de recrutement, fonction qu'il occupe jusqu'au 12 mai 1942, date où il va suivre un stage de 4 mois dans une école britannique de chars.

Après plusieurs tentatives, Mauroy obtient d'être engagé dans les Forces françaises libres à la date du 21 novembre 1942. Le Ministre des Colonies n'a donné son accord que moyennant l'assurance formelle des Français de tenir Mauroy éloigné du Congo d'au moins 500 km. Il est désigné comme chef d'état-major de la 4^e Brigade sénégalaise qui, de Djibouti, arrivait au camp de Tahag en Egypte. Il y fut reçu, dit-il, comme un intrus. Il y sert néanmoins jusqu'au 6 avril 1943, jour où il reçut du général Koenig l'ordre de quitter Tahag le lendemain à 7 h. Cet ordre était motivé par l'arrivée imminente au camp de Tahag des premiers éléments des troupes coloniales belges. Les Français laissent à Mauroy le choix de servir en Syrie ou en Libye. Il choisit la Libye, où il espère pouvoir combattre, mais est laissé sans véritable affectation. Il demande dès lors à rejoindre les forces belges en Grande-Bretagne. Sa requête est accueillie avec réticence à Londres, qu'il rejoint cependant le 1^{er} décembre 1943. Il est désigné pour commander en second l'Ecole de liaison.

Jusqu'à la fin de la guerre, sa position dans les forces belges sera ambiguë et inconfortable. Le Ministre des Colonies s'efforce en vain de trouver un moyen légal de l'exclure définitivement du cadre de la FP. La sanction prise à son égard (disponibilité par mesure disciplinaire) n'autorise plus, en effet, la révocation ou la démission pour inaptitude qui constitueraient une seconde sanction pour une même faute. Mauroy trouve, d'autre part, un accueil réservé à la Défense nationale, du fait de son passé colonial, mal connu des autorités métropolitaines, faute pour elles de pouvoir se baser sur le dossier dont la Colonie retarde continuellement l'envoi. C'est ainsi qu'on n'affecte pas le major Mauroy à une unité combattante. C'est ainsi que, quoique maintenu sur le tableau d'avancement, sa candidature au grade de lieutenant-colonel reçoit d'abord un «avis réservé» (3 décembre 1943) pour être ensuite ajournée pour une durée indéterminée (29 juillet 1944).

Le 26 septembre 1944, Mauroy obtient d'être mis en Belgique à la disposition du lieutenant-colonel Defraiteur. Le 11 octobre, il est désigné pour commander le 1^{er} Bataillon de fusiliers avec lequel, aux ordres du 1^{er} Corps britannique, il participe brillamment à la campagne de Hollande, ce qui lui vaut, à l'intervention de Montgomery, l'octroi de la DSO (*Distinguished Service Order*). Le 26 mars 1945, il est enfin commissionné lieutenant-colonel et attaché au cabinet du nouveau ministre de la Défense nationale, le libéral Mundeleer.

Considérant qu'il a été puni au Congo pour des

raisons patriotiques et que cette punition a continué à faire sentir ses effets en Grande-Bretagne, Mauroy ne cesse de demander un nouvel examen de sa situation. Dès le 15 février 1945, il adresse une requête en ce sens au prince régent, mais ce n'est que le 23 avril 1946, après l'arrivée au Ministère des Colonies du libéral Godding et à la Défense nationale du lieutenant-colonel Defraiteur, que la décision est prise par Godding de faire examiner son cas par une commission, étant cependant entendu que le ministre ne pourra envisager le retour de Mauroy en Afrique dans les cadres de la FP. La commission, présidée par un ancien procureur général à la cour d'appel et composée de deux généraux, conclut, dans son rapport daté du 1^{er} août 1946, que les mesures qui ont frappé Mauroy l'ont été régulièrement, mais que les termes «avoir nui au moral de guerre» sont «cuisants» pour le patriote qu'est Mauroy. Ces mots seront supprimés officiellement dans le libellé de la mesure disciplinaire du 31 décembre 1940. Par arrêté du régent du 16 août 1946, et à la demande de Mauroy, il est mis fin à sa carrière coloniale à la date du 9 août 1945, soit à l'issue de son terme statutaire de 15 ans.

Entre-temps, au début du mois de juillet 1946, Mauroy a été nommé attaché militaire et de l'air à la légation de Belgique à Prague. Le 26 septembre 1946, il est promu au grade de colonel.

Le 5 décembre 1946, l'affaire Mauroy est évoquée à la Chambre, lors de la discussion du budget des colonies, mettant aux prises Robert Godding, l'actuel ministre, et son prédécesseur, Albert De Vleeschauwer. Godding déclare notamment : «Qu'il y ait eu à ce moment (novembre 1940) une certaine excitation à Stanleyville (...) c'est possible. Mais qu'il y ait eu un 'putsch' ou une tentative de 'putsch', je le conteste». Et encore : «Le soi-disant 'putsch' s'est donc réduit à bien peu de choses, ce qui n'empêche qu'on a sévi avec une sévérité extrême contre les deux officiers patriotes qu'on y avait impliqués». De son côté, De Vleeschauwer rétorqua que Mauroy était un officier indiscipliné et que «s'ils (Mauroy et met den Ancxt) avaient réussi, le Congo ne serait plus belge maintenant». A la suite de ces déclarations, le colonel Mauroy demandera encore que son cas soit réexaminé par une autre commission, une première fois au ministre Godding en 1947, une seconde au ministre Wigny en 1949. Les deux fois il lui fut répondu que la mesure disciplinaire avait sanctionné un acte d'indiscipline, que la cause était entendue et définitivement réglée.

En 1948, lors de l'examen de la candidature de Mauroy au grade de général-major, le Ministre de la Défense nationale demanda au Ministre des Colonies communication du procès-verbal et des conclusions de la commission d'enquête de 1946, mais se la vit refuser.

En juin 1950, lors d'un procès à Prague, le colonel Mauroy est mis en cause par l'un des accusés, parce qu'il aurait «transmis certains renseignements». Il est, en conséquence, expulsé de Tchécoslovaquie.

Le 1^{er} octobre 1950, le colonel d'infanterie breveté d'état-major Mauroy est mis à la retraite, atteint par la limite d'âge, et passe dans le cadre de réserve. Il y est promu général-major et cesse d'en faire partie le 1^{er} janvier 1954, atteint à nouveau par la limite d'âge.

Libéré du service actif, Mauroy livre au *Pourquoi Pas ? Congo* — qui le publiera dans ses éditions de décembre 1952 et janvier 1953 — un mémoire donnant sa version des événements auxquels il fut mêlé au Congo et où, pour décrire la situation de la Force publique de 1925 à 1940, il utilise une longue note qu'il rédigea en 1941, à bord du Gloucester Castle lors de son voyage de 4 mois pour aller de Cape Town à Glasgow.

En janvier 1947, le colonel Mauroy avait épousé Christiane Laurent.

Outre les distinctions honorifiques déjà citées, Robert Mauroy était commandeur des Ordres de Léopold, de la Couronne et de Léopold II, chevalier de l'Ordre royal du Lion, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre française 1939-1945.

Sources : Ministère des Relations extérieures, AGCD. Dossier n° 5294. — Musée royal de l'Armée, extraits du dossier personnel et feuille-matricule n° 19 775. — *Bulletin du Cercle royal des anciens officiers des campagnes d'Afrique* (CRAOCA), notes A. Willemart et L. Van Inthout, 4 (1983) : 60-85. — *Compte rendu analytique*, Chambre, séances du 4 décembre, p. 85, et du 5 décembre 1946, p. 97. — *Pourquoi Pas ? Congo*, n° 149, 150, 151 et 154, des 8, 15 et 22 décembre 1952 et du 12 janvier 1953. — *La Libre Belgique*, 18 janvier 1960, Le Congo en 1940. Une lettre de M. De Vleeschauwer.